Vol. XL — Saint-Boniface, Manitoba, 5 Avril 1911. — No. 22

ABONNEMENT
Canada..........................$1.00 par année
Etats-Unis........................ 1.50 "
Etranger (excepté la poste)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..................12 cents
Chaque insertion subséquente.......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant ce journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

LE RAMEAU BENIT

Rameau vert, qu'à l'église une sainte parole
Vient de bénir,
De la joie ou des pleurs, m'offres-tu le symbole
Dans l'avenir ?

Es-tu fils du rameau que la colombe en marche,
Par un beau soir,
Rapporta comme emblème aux habitants de l'arche,
Gage d'espoir ?

Ou viens-tu de ce buis qui penche au cimetière
Son front en deuil,
Et de nos morts aimés ombrage la poussière
Dans le cercueil ?

Mais non ! à ton aspect c'est l'espoir qui doit naître
Et non l'effroi !
Aujourd'hui dans Sion Jésus, le divin Maître,
Rentrait en roi !

Le feuillage et les fleurs jonchaient sa trace aimée,
Et chaque Hébreu
Etendait son rameau sur la route embaumée
Aux pieds de Dieu !

Rameau bénit, au nom du saint fils de Marie
En qui j'ai foi,
Rappelle-moi le jour de la Pâques fleurie,
Sacré pour moi !

Protège mon sommeil, donne-moi d'heureux songes,
Jusqu'aux instants
Où, pour moi, de quitter la terre et ses mensonges
Il sera temps !

Alors dans l'eau bénite on trempera ta feuille,
Et chaque ami,
Rêveur, aspergera la terre qui recueille
L'homme endormi !

Si mon départ suprême cueille quelque plainte,
Quelques douleurs,
Si de rares chrétiens, aux gouttes de l'eau sainte,
Mêlent leurs pleurs ;

Rameau cher et sacré, parle à ces âmes sombres
Du pur amour,
Dis à ces cœurs brisés qu'ici bas sont les ombres,
Là-haut le jour.

Toi qui fêtas en roi, dans sa marche adorée,
Le Dieu mortel.
Présage encore l'espoir, et fête aussi l'entrée
D'une âme au ciel.

PROSPER BLANCHEMAIN.

Les deux chauffeurs

Le roi Léopold était allé, en compagnie d'un sportman belge faire un tour en automobile. Il était parti sans rien dire à personne, comme pour une escapade. La voiture était une superbe 100 chevaux de course, qui faisait tranquillement du 120 à l'heure. Le roi et son compagnon étaient partis du côté du Luxembourg.

Pour cette petite débauche de vitesse, le roi avait mis une paire de grosses lunettes, qui avait le double avantage de protéger ses yeux et de lui assurer un incognito parfait. C'était un véritable masque, qui se terminait par un protège-barbe de dimensions assez considérables.

La panne a des rigueurs à nulle autre pareilles... Le pauvre, en sa cabane où le chaume le couvre, n'est peut-être pas sujet à ses lois, parce qu'il ne fait pas d'automobile. Mais les précautions du conducteur le plus expert n'en défendent pas nos rois. Sur le bord d'une route déserte, à deux lieues de toute habitation, la voiture royale était arrêtée. Le mécanicien s'était inséré sous la voiture et, couché sur le dos, il avait l'air d'être écrasé pour jamais. Le monarque était un peu triste, et interrogeait l'horizon, qui ne répondait rien, ne sachant pas sans doute qui était son illustre interrogateur. Enfin, on entendit un meuglement sauveur ; une automobile approchait. On lui fit des signes. Elle s'arrêta sur le lieu de l'accident. Le propriétaire de la voiture en panne s'approcha, et demanda si son confrère chauffeur voudrait bien prendre à son bord et remettre à la ville voisine le comte de Bonchamp. (C'était le nom que S. M. Léopold avait choisi pour ce petit voyage.) Le confrère chauffeur, qui était seul dans sa voiture avec son mécanicien, accepta avec une parfaite bonne grâce. Il montait une forte voiture de touriste découverte. C'était un homme de taille moyenne et d'assez large carrure. On ne distinguait pas son visage sous son masque ; mais, d'après sa tournure et son allure, on pouvait juger qu'il avait dans les cinquante ans.

Le roi prit place à son côté sur le siège de derrière de la voiture, qui partit à une allure modérée.

— Le pays est beau, dit Sa Majesté en laissant errer ses yeux sur la campagne.

— Le pays est beau, répondit l'inconnu, qui paraissait lui aussi, assez disposé à causer.

On causa. Le roi, très amusé de cette aventure et certain de de pas être reconnu, se mit à faire parler son compagnon sur plusieurs questions qui étaient à l'ordre du jour en Belgique. Il fut stupéfait de la compétence avec laquelle ce monsieur s'exprimait sur ces sujets divers. Il se montrait parfois assez sévère dans ses critiques et, bien qu'il parlât du roi en termes respectueux, il ne se gênait pas pour apprécier très librement sa politique.

Le roi s'amusait de plus en plus. Il retardait avec délices le moment où il allait révéler sa véritable personnalité, et jouissait par avance de l'étonnement de son compagnon.

— Je vois souvent le roi, dit-il, et je lui ferai certainement part des judicieuses réflexions que vous venez d'émettre. Il n'a pas autour de lui beaucoup de personnes aussi sensées et aussi documentées. Si vous voulez, je vous présenterai à lui, et je le connais assez pour vous dire d'avance qu'il vous aura bientôt en grande estime. Qui sait ? Peut être voudra-t-il attacher à sa personne un conseiller aussi intelligent.

— Je vous remercie, répondit l'inconnu, mais je ne suis pas libre. Je suis très sensible à l'honneur que vous voulez me faire, mais en admettant que Sa Majesté veuille bien penser comme vous, je serais forcé de décliner une proposition aussi flatteuse, car j'ai des occupations auxquelles je ne puis me soustraire, et qui m'absorbent beaucoup.

Le roi des Belges sentit que le moment était venu de se démasquer. Il était ému malgré lui à l'idée de l'effet qu'il allait produire...

— Et si le roi lui-même vous priait de venir au Palais à titre de conseiller privé ?

— Je serais obligé de refuser, dit l'inconnu.

— Il vous en prie, dit le roi en retirant ses lunettes.

L'inconnu s'inclina avec une expression de profond respect.

— Excusez-moi, Sire, dit-il. Je dois décliner l'honneur dont vous me jugez digne. Je suis vraiment trop occupé ailleurs...

A son tour, il se démasqua, et Léopold, plutôt étonné, reconnu son cousin Guillaume II, empereur allemand.

TRISTAN BERNARD.

"Le Courrier de St Hyacinthe"

Nos félicitations à notre confrère "Le Courrier de Saint-Hyacinthe" qui vient d'entrer dans sa 59e année.

Peu de journaux en ce pays peuvent se vanter d'une aussi longue carrière, et surtout d'avoir toujours suivi la même ligne de conduite, car notre confrère n'a jamais failli à sa devise "Nos institutions, notre langue et nos lois".

Le Manitoba

MERCREDI, 5 AVRIL 1911

Lord Grey

Son Excellence le Gouverneur Général, Lady Grey, leurs filles, Lady Sybil et Lady Evelyn avec une suite nombreuse, viendront à Winnipeg à la fin du mois d'avril pour assister au concours de musique institué par le Gouverneur.

COUPS DE PLUME

Il y a déjà plusieurs mois que dure la session fédérale, et nos deputés paraissent encore assez loin du jour ou ils quitteront Ottawa. M. Fielding a présenté son budget hier seulement.

Il semble y avoir du vrai dans ce reproche que beaucoup de députés se désintéressent de leur mandat, ce qui rend la besogne beaucoup plus difficile.

Il y a quelques semaines Sir Wilfrid Laurier a failli être battu, sur une question peu importante il est vrai, parce que ses partisans s'étaient absentés dans l'après-midi afin d'assister à des courses de chevaux.

Le premier-ministre a, parait-il, fait une verte semonce à ces députés

• • •

Ceux qui observent la politique d'un peu près inclinent assez volontiers vers l'opinion que nous aurons des élections générales à l'automne. M. Laurier mènerait encore une fois ses troupes à la bataille avant de passer à d'autres le commandement.

On sait qu'après l'élection de Drummond-Arthabaska, en octobre dernier, le désarroi s'était mis dans les rangs des libéraux. On voyait déjà le spectre de l'idole foulée aux pieds par le peuple qui l'avait naguère adorée. M. Monk et M Bourassa étaient si sûrs de leur affaire qu'ils invitaient M. Laurier à ouvrir n'importe quel comté de la province de Québec pour y tâter le sentiment populaire au sujet de la marine.

M. Laurier n'osait pas.

C'est sans doute pour arrêter la désagrégation de son parti et pour faire diversion à la question de la marine que M. Laurier a fait surgir tout à coup la Réciprocité.

Cette réciprocité, si Ottawa et Washington s'y commettent, fera surtout l'affaire des Etats-Unis, mais c'est une assez grosse question pour occuper l'attention publique. La Marine tombera d'autant au second plan; et M. Laurier espère rallier ses bons partisans, qui l'abandonnaient par milliers à cause de la Marine.

M. Monk et M. Bourassa, parlant pour la province de Québec, affirment que la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis —en dehors de toutes ses faiblesses et de tous ses vices— ne fera pas oublier la question de la marine, et que M. Laurier court à la défaite dans sa vieille province.

Il est certain que MM. Monk et Bourassa ont acquis un prestige considérable et que leur prédiction vaut la peine qu'on s'y arrête.

M. Laurier sent, évidemment, qu'elle peut renfermer du vrai puisqu'il est en frais de remplacer son principal ministre à Québec, M. Brodeur, par un titulaire plus fort, M. Rodolphe Lemieux.

Sans avoir mis les pieds dans la province Québec depuis un an, nous croyons y discerner à travers les événements qui sont de domaine public, un revirement qui emporte la masse populaire du côté de M. Bourassa. Pendant longtemps M. Laurier fut comme un foyer d'attraction qui accaparait toute la sympathie nationale. La main sur la conscience, les libéraux peuvent-ils nier que, à côté du dieu, un autre dieu s'est levé qui, à son tour, empoigne l'âme populaire ?

Où cette évolution nous mènera-t-elle ?

On ne peut le dire au juste, mais évolution il y a,—et il faudrait qu'elle fût bien désastreuse pour nous faire regretter l'ère de compromissions, de capitulations, de veulerie où le fétichisme de Laurier nous a conduits.

• • •

Il est maintenant avéré que le peuple de l'Ouest canadien, qu'on avait cru gagner au parti libéral par la réciprocité, ne s'en soucie guère. Le cultivateur de l'Ouest est avant tout un homme pratique, et à moins qu'on ne lui prouve que la réciprocité lui amènera de meilleurs prix pour ses récoltes, il restera indifférent aux appels du cabinet d'Ottawa. L'hon. M. Rogers, qui possède une habileté spéciale dans l'art de saisir les courants populaires, est d'opinion que la majorité de nos fermiers se prononcera contre l'arrangement Fielding-Taft.

Il est un fait qui se dégage de plus en plus de la situation: c'est que les lignes de chemins de fer entre l'Ouest et l'Est vont être privées tout-à-coup de leur plus gros trafic, si l'arrangement que MM. Taft et Fielding ont conclu est ratifié par les Parlements canadien et américain. Le C. P. R. dont le président, sir Thomas Shaughnessy est un homme de génie, avait vu venir le coup et il avait acheté le Soo Line—c'est-à-dire qu'il transportera le blé de l'ouest à Duluth, au lieu de l'envoyer à Fort William.

En dépit de toutes ses réticences et de toutes ses dénégations le Grand-Tronc-Pacifique s'apprête, lui aussi, à se trouver où se construire une ligne du nord au sud; le C. N. R. s'est pourvu par ses raccordements avec le Great Northern.

Ces preuves sont étincelantes de clarté; car elles nous sont données par le Capital lui-même, qui a de bons yeux, qui sait se déplacer à temps, et qui manœuvre généralement pour son compte sans s'occuper des dangers que ses actes peuvent faire courir à tel et à tel parti politique.

La Motion Molloy a la Legislature

CONCERNANT LA QUESTION SCOLAIRE.

(*Les Cloches de St-Boniface,* 1er avril 1911)

La situation scolaire des Catholiques de Winnipeg et de Brandon est intolérable. Une loi injuste les oblige à payer pour des écoles auxquelles leur foi et leur conscience leur défendent de confier leurs enfants. Les commissions scolaires de ces villes reçoivent l'argent des Catholiques et ne leur donnent rien en retour. Elles l'emploient à l'instruction des enfants protestants, tout en sachant bien que les Catholiques sont obligés de se saigner à blanc pour établir et entretenir des écoles dans lesquelles leurs enfants puisent une éducation conforme à leur foi et à leur conscience. Voilà l'odieux de la situation. Toute âme juste et honnête ne peut s'empêcher de le ressentir. Ce qu'il y a de plus navrant et ce qui cause les plus vives inquiétudes, c'est que la plupart des paroisses soumises à ce régime n'y peuvent plus tenir. Telles, par exemple, les paroisses allemande, polonaise, ruthène, canadienne-française et anglaise (celle de l'Immaculée-Conception) de Winnipeg.

Toute motion dans l'assemblée législative de Winnipeg tendant à améliorer cet état de choses est évidemment chose excellente en soi, mais pour qu'une telle motion soit vraiment sérieuse et ait chance de succès, il faut d'abord une entente préalable entre les quatre députés catholiques et les députés amis de la justice et soucieux des droits naturels et constitutionnels des Catholiques. C'est ce dont M. William Molloy, député de La Vérendrye, n'a pas tenu compte dans une motion qu'il a proposée à la Chambre pour faire rayer l'article 220 de l'Acte Scolaire manitobain. N'ayant pu trouver un *secondeur* qui votât avec lui, il n'en a pas moins persisté à présenter sa motion quand même. S'il avait l'intention d'aider la cause catholique en agissant ainsi, il faut reconnaître qu'il s'y est fort mal pris et qu'il a complètement échoué. Le vote unanime de l'assemblée contre la motion n'a fait que démontrer combien la députation redoute l'opinion publique sur cette question et combien il importe que le vote catholique de la province entière s'unisse pour obtenir un remède à une véritable détresse.

L'attitude de M. Joseph Bernier, député de Saint-Boniface, relative à cette motion, a été diversement appréciée. Nous n'hésitons pas à dire que, dans les circonstances, il était pleinement justifiable de refuser de la seconder, puisque les deux partis politiques étaient décidés à la rejeter en bloc. Un coup de fusil tiré inutilement et au hasard par un soldat indicipliné fait plus de mal que de bien, et, loin d'être un acte de bravoure, n'est souvent qu'une étourderie funeste. Quant au vote, les annales parlementaires de Winnipeg relatent qu'en une circonstance analogue les députés catholiques, après un refus de seconder pour raison d'opportunité, ont cependant voté pour la motion parce qu'elle était une reconnaissance partielle des revendications catholiques. La suppression de la clause 220 de la loi scolaire, qui stipule que *l'on ne devra pas séparer les élèves par dénominations religieuses pour l'enseignement des matières profanes dans l'école,* ne contraindrait pas les commissions scolaires à séparer les élèves par dénominations religieuses, mais elle ferait disparaître la défense de le faire. Ce serait autant d'acquis. Avec de la bonne volonté et de l'esprit de justice on parviendrait peut-être à s'entendre sur les autres points qui divisent. Ce serait en tous cas une brèche dans ce mur d'injustice criante que constitue la loi actuelle. Nous aurions aimé entendre le député de Saint-Boniface répéter sur le parquet de la Chambre ce qu'il avait déclaré précédemment dans une assemblée publique, à savoir qu'il faut travailler à amender la loi scolaire actuelle de façon à rendre justice aux Catholiques, mais il s'est contenté de rappeler à son collègue de dures vérités au sujet de la conduite de son parti depuis 1890. Au reste, sa loyauté à la cause catholique, surtout en matière d'éducation, est bien connue et il n'a pas craint de l'affirmer plusieurs fois déjà au Parlement. Son passé est sans tache et ceux qui semblent l'insulter, lui et les siens, en le comparant aux membres d'une secte fanatique, oublient la justice et même les intérêts de la cause catholique pour servir, inconsciemment peut-être, une mauvaise rancune de race. Telle est l'impression qui se dégage nettement d'une correspondance publiée dans le *Free Press,* de Winnipeg, dont la tactique est de toujours fomenter la division parmi les Catholiques.

Dieu veuille qu'une autre circonstance permette aux députés catholiques de concerter une action commune en dehors des partis politiques. Qu'on n'oublie pas non plus que l'union des Catholiques, dans des matières où les intérêts vitaux de la religion sont en cause, doit toujours se faire sous la direction de leurs chefs.

En terminant, nous tenons à déclarer que nous ne pouvons pas souscrire aux paroles de l'honorable G. R. Coldwell, ministre de l'Education, disant que M. Molloy venait un peu tard. Il n'est jamais trop tard pour réparer une injustice et rendre des droits imprescriptibles. L'honorable ministre a oublié dans l'occurrence que le Gouvernement Roblin, depuis le prétendu règlement de 1897, a reçu des demandes très pressantes pour l'amendement de la loi scolaire et que bien des démarches ont été faites à ce sujet. Le droit lésé ne meurt pas et la justice exige toujours qu'il soit rétabli. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés que comportent nos revendications dans l'état présent des esprits, mais nous ne devons pas cesser de les formuler et d'en presser l'obtention. La vérité et la justice portent en elles-mêmes une force qui finit par triompher de tous les obstacles.

S. E. Mgr Stagni

ET LA LANGUE FRANÇAISE

Pendant la réception organisée en son honneur par le clergé et les citoyens d'Ottawa, et qui a eu lieu la semaine dernière dans la basilique de la capitale fédérale, S E. Mgr Stagni, délégué apostolique, a rendu à la langue française un hommage auquel nous sommes tout particulièrement sensibles.

Après la lecture de l'adresse présentée par S. G. Mgr Gauthier, au nom des prêtres et des fidèles du diocèse, le délégué apostolique fit remarquer que l'archevêque d'Ottawa, en parlant latin, avait employé le langage classique de l'Eglise, puis il ajouta: "Je veux m'exprimer dans chacune des deux langues qui sont parlées dans ce pays, et d'abord dans cette belle langue française qui a été la première langue de la foi dans l'Amérique et surtout au Canada.

S. E. Mgr Stagni parle également bien le français et l'anglais Il s'est exprimé dans notre langue non seulement avec la plus parfaite aisance, mais aussi avec beaucoup d'éloquence.

Après qu'il eut salué, en français, la population du diocèse d'Ottawa au nom du Pape, il continua en ces termes:

Le Saint Père, avant que je quitte Rome, m'a chargé de donner sa bénédiction aux évêques, au clergé séculier et régulier, à toutes les nationalités, à vos familles. Sa Sainteté demande le succès pour les institutions, le commerce et les industries du Canada. Au milieu de ses occupations le Pape songe toujours à ce pays. Il y a trois semaines, ajoute Mgr Stagni, lorsqu'il se présenta au Pape, pour recevoir sa bénédiction, Sa Sainteté lui dit: Allez, allez au Canada sans crainte, car ce peuple est un peuple de bons catholiques. Sa Sainteté a parlé de votre dévouement au Saint Siège Apostolique. Aussi suis-je venu vers vous avec mon cœur ouvert à l'espérance, convaincu que vous m'aiderez à accomplir ma mission. Soyez unis, dit-il, non seulement dans la prière, mais aussi dans la charité et il rappelle les paroles de Saint Paul qui dit que dans la "religion du Christ il n'y a plus ni juifs, ni gentils, mais seulement des chrétiens". Je vous remercie, ainsi que votre archevêque, de cette bienvenue.

Un mot sur l'A. C. J. C.

CERCLE ST-DENIS D'HAYWOOD

"Quand on n'est pas sonneur clairon, on se fait sonneur de musette."

C'est ce que la Jeunesse catholique d'Haywood a prouvé samedi le 25 mars, en donnant une *séance récréative* au profit de l'église.

A l'exemple de ses frères aînés des cercles Provencher et LaVérendrye, le groupe St-Denis ne cesse de fournir des preuves de son dévouement quand il s'agit de mettre la main à la pâte pour travailler aux bonnes œuvres. Les recettes ont été très satisfaisantes vu l'état des chemins.

Il faut encourager les jeunes et applaudir à leurs succès quand ils font le bien. Car la jeunesse qui veut faire son chemin droit dans la vie est en butte à bien des difficultés et à bien des obstacles.

Sachant qu'elle veut le bien avant tout, on s'acharne sur elle pour diminuer ou détruire la bonne influence qu'elle crée autour d'elle.

Par exemple, on sèmera des préjugés contre elle. Puis, on viendra l'accabler de flatteries qui de leurs voix caressantes, auront pour effet de paralyser son mouvement d'action. Et si cette dernière arme ne réussit pas, on se servira de la violence brutale ou de l'intimidation, et du *bluff.*

Mais, connaissant bien ces vieux procédés qui d'ailleurs n'ont pas de prise sur cette âme fière et forte de la jeunesse, elle est bien au-dessus de toutes ces conspirations mesquines, et calme dans le présent, confiante dans l'avenir, elle poursuit sa marche en avant, avec belle humeur; sans bruit ni tapage, dans le chemin de l'honneur, de la justice et du devoir, pour le triomphe de la cause nationale et religieuse, sans se soucier même si on la paiera d'ingratitude pour tous les sacrifices qu'elle s'est imposée, car "Ne fait pas d'ingrats qui veut",.

Le but de l'A. C. J. C. est donc la défense nationale et religieuse par la prière, l'étude et l'action.

C'est pourquoi elle veut grouper tous les jeues de langue française, sans distinction d'origine. Canadiens-français, français, et métis français, pourvu qu'ils soient sujets britanniques.

S'il y a tant de sujets sur lesquels il est permis de différer d'opinion, il en est d'autres sur lesquels il faut s'unir, par exemple, quand il s'agit de notre langue et de notre foi; surtout au Manitoba.

Nous avons déjà trois cercles affiliés à l'A. C. J. C. dans cette province.

Espérons que dans un avenir assez prochain, on aura la douce joie de voir se multiplier les groupes de l'A. C. J. C. dans les paroisses de langue française du Manitoba.

UN JEUNE.

Chonique de la Province

STE-AGATHE, MAN.

M. Camille Manseau, Inspecteur de l'Alliance Nationale de Montréal, était de passage à Ste-Agathe, au commencement du mois pour présider la séance d'institution du Cercle de LaVérendrye No. 344.

Le nouveau cercle l'Alliance Nationale, organisé par le Dr A. Bonin, compte cinquante membres.

Les officiers suivant ont été élus pour l'année courante. Président, MJ. C. Brodeur; Vice-Président, M. Arthur Lemoine; Secrétaire Archiviste, M. le Dr A. Bonin: Tresorier, M. le Dr A. Bonin; Médecin Examinateur, M. le Dr A. Bonin: Commissaire Ordonnateur: M. Amable Toupin; Introducteur: M. Euclide Olivier; Auditeurs: MM, Ignace Dumesnil et Emile Joyal; Substitut: M. Lucien Bourassa; Chapelain: Rév. A. Bourret, Comite de visite: MM. Adonias Alarie, Fortunat Gratton, Siméon Garet.

M. Manseau fait l'installation des officiers et remet le siège présidentiel à M. J. C. Brodeur puis l'invite à adresser la parole

M. Brodeur remercie les membres de l'Alliance Nationale de l'honneur qu'ils lui font en l'élisant à la dignité présidentielle Il conseille à tous les Canadiens de l'Ouest de s'unir et de travailler à propager l'amour de la langue française; il remercie les dames d'avoir bien voulu venir rehausser de leur présence l'éclat de cette fête. Le Rév. Père Jules Chaigne invité par le Président, félicite les membres et particulièrement le Dr Bonin de l'heureuse idée qu'ils ont eu de fonder un nouveau cercle.

Le Père Chaigne parle de l'esprit de solidarité qui devrait exister entre tous les Canadiens et termine en formant des vœux pour le progrès et l'avancement du Cercle de LaVérendrye No. 344.

Le Dr Bonin est ensuite invité par le Président: Il remercie les membres du bienveillant concours qu'ils lui ont apporté dans l'organisation du cercle, ainsi que M. Manseau qui est venu de Montréal présider l'installation. Il félicite les officiers élus et remercie les dames d'avoir accepté l'invitation d'assister à la séance d'inauguration de ce nouveau cercle, ce qui est un présage de succès et un gage de leur approbation envers l'Alliance Nationale.

M. Camille Manseau est l'orateur suivant: Il fait l'historique de l'Alliance Nationale et explique les avantages de ses certificats.

Parlant de la mutualité au point de vue économique, il fait part aux membres de cet esprit d'économie que l'on rencontre en France et chez les Américains ainsi que dans les sociétés mutuelles anglaises. Il traite aussi de la mutualité au point de vue religieux et patriotique. En terminant il forme des vœux pour le progrès et l'avancement du Cercle LaVérendrye.

M. Manseau présente ensuite au Dr Bonin au nom de M. Ch. Duquette, Inspecteur en chef qui a été empêché de prendre part à cette fête, une paire de boutons de manchettes en or aux armes de la société, l'assurant de l'estime et de la considération des membres du Bureau Exécutif et profite de la circonstance pour le féliciter du superbe travail d'organisation qu'il a fait et le remercie de lui avoir donné l'occasion de venir visiter le Manitoba en organisant le Cercle LaVérendrye No. 344, de l'Alliance Nationale.

Chez Nous et Autour de Nous

—A louer, un bureau. S'adresser au *Manitoba*.

—Les mineurs de Fernie sont en grève encore une fois.

—Le Grand-Tronc-Pacifique va construire un hôtel de $750,000 à Edmonton.

—Mademoiselle Graziella Bertrand est revenue samedi d'une promenade à Montréal.

—La maitrise de la cathédrale prépare de la musique spéciale pour le jour de Pâques

—Maison à louer sur la Rue Dumoulin. S'adresser à Madame Genthon, 240 Rue Dumoulin.

—Gaston Monvoisin, accusé du meurtre de l'italien Pepe Giovanni, à Winnipeg, a été envoyé aux assises.

—Mgr Dugas, curé de la paroisse, à annoncé une retraite à la cathédrale; cette retraite commencera dimanche.

—Madame Renaud, No. 336 Rue Langevin, annonce au public qu'elle prendra des engagements comme garde malade.

—A louer une résidence sur a Rue Dumoulin, possession au 1er mai. S'adresser à M. Alphonse Lemay, St-Boniface.

—Il se confirme de plus en plus que la compagnie de la Baie d'Hudson construira de grands magasins sur l'avenue du Portage.

—Nous regretions beaucoup d'apprendre que le R. P. Hudon S. J., du collège, est sérieusement malade à l'hôpital de Saint Boniface.

—Perdu: un chapelet en cristal vert foncé, monté en or, perdu de la Cathédrale à la Rue de la Morinie. Prière de le remporter à nos bureaux.

—On demande une servante générale pour une famille de deux S'adresser à Madame Aimé Bénard Central Park Block suite 6 Cumberland Avenue Winnipeg. Phone Garry 1321.

—On demande une servante dans une famille canadienne de deux personnes. Bons gages. S'adresser à Mme A. C. Miller, 513 Heatherington Avenue, Winnipeg. Prenez les chars de la "Park Line"

—Il est question de réglementer d'une manière plus sévère les représentations cinématographiques à Winnipeg. Plusieurs de ces *moving pictures shows* auraient en effet besoin d'une fière épuration.

—Les immigrants arrivent par milliers à Winnipeg et dans l'Ouest; des Anglais, des Français, des Suisses, des Américains Les états de l'ouest américain s'effraient de cette émigration vers le Canada et se syndiquent dans une formidable campagne pour retenir les cultivateurs dans les Etats-Unis.

—Cette semaine "Les Cloches de Corneville". Au Theatre Walker M. Bourgeault agira comme directeur et la société d'opéra ne manquera pas de rendre cette pièce avec succès; la Société joue ra pour le concours de Lord Grey dans la semaine du 24 avril. La semaine prochaine comédie musicale "The Midnight Sons" M. Walker a préparé une liste de bonnes pièces pour après Pâques

Terre à Vendre

160 acres de terre à vendre, 90 acres en culture, maison neuve, écurie etc. Si l'acheteur le désire il pourra acheter tout le stock, machines, etc. Cette terre sera en vente jusqu'au 25 avril.
S'adresser à Avila Therrien, LaBroquerie Man.

Les Imbeciles en auto

C'est très joli les automobiles, mais à condition que les chauffeurs ne soient pas des imbéciles. Nous avons vu un automobile qui est venu tout près de passer sur le dos d'un enfant, dimanche après-midi, en pleine avenue Provencher. Cette machine la faisait du quarante à l'heure à peu près.

Nos règlements pourvoient à ce délit. Nous espérons qu'on ne fera pas de miséricorde à ces gens qui font si bon marché des os des vulgaires piétons.

DECES

M. Eugène Rochon fils de M. O. Rochon, de LaSalle décédé lundi matin à 8h; son service aura lieu jeudi matin à 9.30 h. à LaSalle

BY-LAW No. 2

By-law of the School Trustees for "The School District of Niverville Number 315," for the purpose of borrowing the sum of two thousand dollars, and of issuing debentures therefor.

WHEREAS it is necessary and expedient to raise by loan the sum of two thousand dollars on the credit of the said School District, for the purpose Building a new School.

THEREFORE, the School Trustees for the School District of Niverville Number 315, duly assembled, enact as follows.

(1) That it shall be lawful for the said School Trustees to borrow the sum of two thousand dollars, by the issue and sale of ten debentures of the said School District, each for the sum of two hundred dollars of lawful money of Canada

(2) That the said debentures shall bear date the first day of July and shall be payable to the bearer at the Imperial Bank of Canada at the City of Winnipeg, in the Province of Manitoba, as follows:

Debenture No. 1,	for $200,	payable July 1st 1912
Debenture No. 2,	for $200,	payable July 1st 1913
Debenture No. 3,	for $200,	payable July 1st 1914
Debenture No. 4,	for $200,	payable July 1st 1915
Debenture No. 5,	for $200,	payable July 1st 1916
Debenture No. 6,	for $200,	payable July 1st 1917
Debenture No. 7,	for $200,	payable July 1st 1918
Debenture No. 8,	for $200,	payable July 1st 1919
Debenture No. 9,	for $200,	payable July 1st 1920
Debenture No. 10,	for $200,	payable July 1st 1921

(3) That each debenture shall be signed by the Secretary-Treasurer and contersigned by one of the Trustees of the said School District; and that each coupon shall be signed by said Secretary-Treasurer.

(4) That the said debentures shall bear interest at the rate of six per cent. per annum from the date thereof, payable annually on the first of July in each year, on the presentation of the interest coupons attached thereto at the said bank.

(5) That provision shall be made out of the annual school taxes for the payment of the said debentures and interest, and such provision shall from part of, and be included in, the annual statements of moneys required for the purposes of the said School District.

DONE AND PASSED by the said School Trustees of "The School District of Niverville Number 315", assembled at Niverville in the Municipality of Ritchot in the Province of Manitoba, this 21st day of March, A. D. 1911.

A. WITTICK
Chairman

A. WITTICK
Secretary-Treasurer

By-Law No. 312

A By-Law of the Rural Municipality of Ritchot to authorize the submission to the proper ratepayers of By-Law No, 2 of the School District of Niverville Number 315

WHEREAS the Trustees of the School District of Niverville Number 315 have passed a By-Law number 2 authorizing the borrowing upon the credit of the said School District of the sum of two thousand dollars and the issuing of debentures therefor for the purpose of building a new school house.

AND WHEREAS the said Trustees, pursuant to the provisions of "The Public Schools Act," have requested the Council of this Municipality to submit the said By-Law to the ratepayers to be voted on in the manner provided in and by "The Municipal Act" with regard to By-Law authorizing the creation of debts.

NOW THEREFORE the Council of the Rural Municipality of Ritchot enacts as follows:

(1) THAT the said By-Law shall be submitted to be voted on by the persons entitled to vote thereon.

(2) THAT the voting on said By-Law shall take place on tuesday the twenty fifth day of April A. D. 1911 between the hours of nine o'clock in the forenoon and five o'clock in the afternoon of said day at the following places in Wm. Christie's Residence on Section 35 Township 7 Range 3 East.

(3) THAT the Deputy Returning Officers for taking the votes at said places shall be as follows:

William Christie.

(4) THAT the Secretary-Treasurer of this Municipality shall cause to be published in one issue of The Manitoba Gazette and in Le Manitoba a public newspaper published in the City of St-Boniface in three successive issues thereof, the last of which shall be published at least one week prior to the voting on said By-Law, and shall post up in four of the most public places in the said School District, notice signed by him setting forth concisely the objects of the said By Law and naming the hour, day and place or places fixed for taking the votes for or against the said By-Law.

(5) THAT the head of the said Municipality shall at St. Norbert on the eleventh day of April A. D. 1911 appoint in writing signed by him two persons to attend at the final summing up of the votes and one person to attend at each polling place on behalf of the persons interested in and desirous of promoting the passing of the said By-Law and a like number on behalf of the persons in interested in and desirous of opposing the pasaing of the said By-Law.

(6) THAT the Secretary-Treasurer of the said Municipality shall at St-Norbert on the twenty seventh day of April A. D. 1911 at the hour of one o'clock in the afternoon sum up the number of votes given for and against the said By-Law.

DONE and passed in Council at St. Adolphe this twenty-ninth day of March A. D. 1911.

Signed: ED. CHAMPAGNE
Reeve
G. T. LANDRY
Secr. Treas.

Forge à Vendre

Forge à vendre à Somerset Man, 1 acre de terre, bonne boutique, maison, shed à bois, 175 beaux arbres, bonne clientèle à bon marché. S'adresser à Clement Labossière.

Somerset Man.

A LOUER

A louer 275 acres de terre à l'Ile-des Chênes. 150 cassé Maison, écurie, moulin-à-vent, puits, etc, bois sur la terre pour chauffage près pour habitation. S'adresser à Majoric Lacroix No. 489 Rue des Meurons St-Boniface. Telephone Main 5257

NOTICE

DISSOLUTION OF PARTNERSHIP

Notice is hereby given that the partnership heretofore subsisting between François Xavier Lavoie and Joseph Rodolphe Côté carrying on business as Wine and Liquor Merchants at the City of St. Boniface in the Province of Manitoba as "Lavoie & Co." has this day been dissolved by mutual consent.

The Business will be continued by François Xavier Lavoie under the style, name and firm of "Lavoie & Co." who assumes all liabilities of the late firm. All debts and accounts of the late firm of Lavoie & Co. are to be paid to François Xavier Lavoie.

Dated at St. Boniface in Manitoba this 15th day of March A. D. 1911.

F. X. LAVOIE.
J. R. COTE.

Witness: G. A. ROCAN.

SOUMISSIONS

La Cité de St. Boniface recevra, jusqu'au 10 avril à 5 heures P. M., des soumissions pour cinq cents arbres pour les boulevards ainsi que pour l'installation du nom des rues; les plans, spécifications et formes de soumissions peuvent être obtenues au bureau de l'Ingénieur de la Ville.

J. B. COTE,
Greffier.

FEUILLETON DU MANITOBA

LE TRAIN PERDU

No. 3

«En livrant au public ce document, je ne cède pas à un sentiment de vanité ni de forfanterie. Aussi bien me targuerais-je à bon droit d'une demande d'exploits non moins magnifiques. Mais il faut qu'à Paris quelques beaux Messieurs le sachent: si je suis en état de révéler ce qui advint de M. Caratal, je le suis également de dénoncer les instigateurs et les mobiles du crime, pour peu que la mesure gracieuse que j'attends n'intervienne très vite. Momentanément, je ne prononcerai pas de noms. Je me bornerai à dire avec quelle habileté je menai l'entreprise. Je servis loyalement ceux qui usaient de moi; je ne doute pas qu'ils ne me rendent la pareille; et jusqu'au jour où j'aurai la certitude de leur trahison... Mais inutile que j'insiste!

«Donc, en 1890, avait lieu à Paris un procès fameux, conséquence d'un monstrueux scandale politique et financier qui menaçait dans leur honneur et leur avenir quelques-uns des plus gros bonnets de France. Vous avez vu un jeu de quilles: elles se dressent guindées, sévères, rigides; la boule arrive de loin, et paf! paf! paf! voilà les neuf quilles par terre. Imaginez sous les espèces de ces quilles certains hommes français des plus considérables. M. Caratal fut la boule qu'on vit arriver de loin. S'il arrivait, paf! paf! paf! c'était fait d'eux tous. On décida qu'il n'arriverait pas.

«Un syndicat se constitua pour mener l'affaire. Avant même que Caratal quittât le Sud-Amérique, l'on savait, par de nombreux avis, l'imminence de son arrivée, et que son témoignage entraînerait bien des ruines. Le syndicat disposait de capitaux sans limites. Il chercha un agent capable de manier ce levier gigantesque. Il avait besoin d'un homme actif, résolu, s'adaptant aux circonstances: il choisit Herbert de Lernac, et il eut raison. Avec l'énergie qui me caractérise, je n'avais pas reçu mon mandat depuis une heure que déjà je me mettais en devoir de le remplir et prenais les mesures les plus efficaces.

«Je dépêchai en Amérique un homme de confiance chargé de filer Caratal durant son voyage. Il fut arrivé à temps que jamais le navire n'eût touché le port. Il arriva trop tard, quand le navire, hélas! avait déjà pris le large. Je frétai un petit brick armé pour barrer la route au navire. Ici encore, j'eus la chance contre moi. Cependant, j'avais prévu l'insuccès et tenais prête une série de solutions dont l'une ou l'autre devait être la bonne. Il ne faudrait pas croire que j'exagère les difficultés de ma tâche, ni qu'un vulgaire assassinat dût tout résoudre. Nous avions à détruire non seulement Caratal, mais les documents de Caratal, et aussi les compagnons de Caratal, si nous avions lieu de croire qu'il leur eût communiqué ses secrets.

«J'avais pris mes dispositions pour recevoir Caratal à Liverpool. Je n'ignorais pas qu'il s'était arrangé pour avoir autour de lui une garde nombreuse lors de son arrivée à Londres. Tout ce qu'il y avait à faire devait se faire entre le moment où il mettrait le pied sur le quai de Liverpool et celui où il arriverait au terminus du chemin de fer London and West Coast. Nous arrêtâmes six plans, tous plus mûris les uns que les autres: les mouvements mêmes de Caratal décideraient lequel des six serait mis en œuvre. Quoi que fît Caratal, qu'il s'arrêta à Liverpool, qu'il prît un train ordinaire, un express, un spécial, nous étions prêts.

«On entend bien que je ne suffisais pas à tout par moi-même. Savais-je rien des chemins de fer anglais? Mais il n'est pas de pays au monde où l'argent ne suscite les bonnes volontés; et je ne mis pas longtemps à m'assurer le concours d'un des plus remarquables cerveaux de l'Angleterre. Mon allié anglais méritait cette alliance. Il connaissait à fond le réseau de la London and West Coast et avait sous la main une troupe d'ouvriers intelligents et sûrs. Il conçut l'idée: je n'eus à donner mon avis que sur les détails. Nous achetâmes plusieurs agents de la Compagnie, notamment James McPherson, que nous savions avoir le plus de chances d'être désigné comme conducteur en cas de formation d'un train spécial. Nous sondâmes John Slender, le mécanicien; mais ayant rencontré de sa part une résistance dangereuse, nous y renonçâmes. Rien ne nous garantissait que Caratal dût voyager par train spécial; mais la chose semblait des plus probables, en raison de l'importance extrême qu'il y avait pour lui à ne pas différer d'un instant son arrivée à Paris. Et nous avisions en conséquence.

«Au moment où Caratal descendit à Liverpool, nous comprîmes qu'il flairait le danger et se tenait sur ses gardes. Il amenait avec lui un homme redoutable, du nom de Gomez, armé et disposé à faire usage de ses armes. Ce Gomez portait les papiers secrets de Caratal. Caratal l'avait sans doute admis dans ses conseils. Ecarter Caratal sans écarter Gomez, c'était gaspiller sa peine. Il fallait qu'un même sort les réunît l'un et l'autre. La demande d'un train spécial favorisa beaucoup nos desseins: car deux sur trois des hommes composant le personnel du train étaient à nos gages.

«Mon agent anglais dirigeait tout à Liverpool, cependant que moi-même, dans la petite hôtellerie de Kenyon, j'attendais le signal convenu pour agir. Sitôt décidée la formation d'un train spécial, je reçus de lui une dépêche m'avisant du délai dans lequel j'avais à me tenir prêt. En même temps, sous le nom d'emprunt d'Horace Moore, il sollicitait à son tour, et pour son propre compte, la formation d'un second train spécial, espérant par là se faire admettre à voyager avec Caratal, ce qui éventuellement, pouvait nous rendre service. Supposez que notre coup manquât, un devoir s'imposait à notre agent: tuer les deux hommes et détruire leurs papiers. Mais Caratal, qui se méfiait, refusa d'admettre personne. Mon agent sortit de la gare par une porte, y rentra par une autre et s'introduisit à contre-voie dans le fourgon de McPherson, avec lequel il fit le voyage.

«De mon côté, je ne restais pas sans rien faire. Notre organisation, achevée depuis des jours, n'avait plus besoin que du coup de pouce. L'embranchement par nous choisi se trouvait coupé de la grande ligne: il suffisait pour l'y raccorder de quelques rails remis en place. Nous en posâmes toute la longueur possible sans nous exposer à éveiller l'attention; il n'y aurait plus ensuite qu'à compléter la jonction et rétablir l'aiguille. Les traverses n'avaient jamais été enlevées; rails, coussinets, rivets, nous avions tout à pied d'œuvre l'ayant pris à une voie de garage sur une section abandonnée de la ligne. Grâce à une petite équipe d'ouvriers spéciaux, tout fut en état bien avant l'arrivée du spécial. Et quand il arriva, il s'engagea si aisément sur la voie latérale, qu'il ne semble pas que les voyageurs aient ressenti la moindre secousse en franchissant l'aiguille.

«D'après nos plans, Smith, le chauffeur, devait chloroformer John Slender, le mécanicien, puis s'éclipser avec les autres. Notre chauffeur s'y prit si maladroitement que Slender, en se débattant, tomba de la machine. Sans doute notre chance voulut qu'il se rompît le cou dans sa chute; mais l'accident n'en reste pas moins comme une tache sur un chef-d'œuvre.

«Mais voici le train spécial engagé sur la voie de deux kilomètres qui mène, ou, plutôt, menait à la mine Heartsease. On me demandera comment il se fit que personne ne remarqua le passage du train sur cette ligne hors d'usage. Je répondrai qu'elle court dans une tranchée profonde, et qu'à moins d'occuper le bord du talus on ne pouvait voir. Il y avait quelqu'un au bord du talus. Il y avait moi. Et je dirai ce que je vis.

«Mon auxiliaire gardait l'aiguille, de façon à commander la direction du train. Il avait avec lui quatre hommes armés: ainsi, dans le cas d'un déraillement que l'état de l'aiguille rendait probable, nous avions la ressource de tomber encore sur les voyageurs. Une fois le train aiguillé, on me passait les responsabilités. J'attendais donc, en armes moi aussi, et en compagnie de deux hommes également armés, à un endroit qui surplombe l'ouverture de la mine. Quoi qu'il advînt, j'étais prêt.

«Quand le train eut bifurqué sans encombre, Smith ralentit sa marche, puis, le relançant à toute vitesse, sauta de la machine avant qu'il fût tard; McPherson fit de même. Peut-être le ralentissement momentané du train éveilla-t-il l'attention des voyageurs; mais il avait déjà repris son élan avant que leurs têtes apparussent à la portière. Lancé à allure frénétique, le train courait, roulait, sursautait, avec d'effroyables grincements de roues sur les aspérités de la surface. Je voyais de près leurs visages. Je crois que Caratal priait: quelque chose qui avait l'air d'un rosaire lui pendillait entre les doigts. L'autre mugissait comme un taureau qui renifle le sang de l'abattoir; il nous vit debout sur le talus, et se mit à nous faire des signes insensés. Puis, l'arrachant de son poignet il nous jeta son portefeuille. Impossible de se méprendre sur le sens de ce geste: là étaient les documents accusateurs; et l'on nous promettait le silence si nous faisions grâce de la vie. Nous n'aurions pas demandé mieux que de pouvoir satisfaire au vœu des deux hommes: mais les affaires sont les affaires; et le sort du train nous échappait autant qu'à eux.

A suivre

Feu M. Jean Couture

Ce matin a eu lieu le service de feu M. Jean Couture, décédé dimanche dernier, après une maladie de quelques jours; il était âgé de 45 ans, et laisse une épouse et trois enfants.

M. Couture étant un ancien conseiller municipal, le pavillon de l'hôtel-de-ville flottait à mi-mât.

Nous offrons à madame Couture, à ses enfants et à la famille nos vives sympathies.

Une Compagnie d'assurance expeditive

Nous publions une lettre qui parle par elle-même et qui montre avec quelle promptitude vraiment remarquable M. Dumouchel, agent à la Royal Insurance Company a vu au règlement de l'assurance qui couvrait la vieille Ecole Industrielle brulée, il y a quelques jours.

1er Avril 1911.

M. J. T. Dumouchel,
Agent de la Royal Insurance Company,
St-Boniface.

Cher Monsieur.

Nous accusons réception de la somme de $16000., montant que nous avions sur notre Juniorat (bâtisse et ameublement) brûlé récemment. Merci pour ce prompt règlement. Les ruines de l'édifice étaient encore fumantes que la compagnie nous avait déjà payés.

Tout à vous,
Les Révérends Pères Oblats
par J. U. POITRAS PTRE., O. M. I.

AVIS

A l'avenir, l'Ingénieur de la Cité demandera des soumissions pour les matériaux dont la ville aura besoin, et pour tous contrats des personnes et compagnies qui auront enrégistré leurs noms dans son bureau.

Les contracteurs et marchands locaux voudront bien enregistrer par lettre le genre de travail pour lequel ils ont l'intention de soumissionner, et quelle ligne de matériel ils ont en main.